

# Droit de la nationalité suisse

Acquisition, perte et  
perspectives

Céline Gutzwiller

Docteur en droit  
Titulaire du brevet d'avocat

# Table des matières

Avant-propos .....	V
Sommaire .....	VII
Abréviations.....	IX
Introduction.....	1
<b>1<sup>ère</sup> Partie : L'acquisition et la perte de la nationalité suisse.....</b>	<b>3</b>
I. Notion, sources et principes du droit de la nationalité .....	3
1. La notion.....	3
2. Les sources.....	4
A. Le droit international .....	5
B. Le droit interne.....	7
3. Les principes .....	9
A. Le droit du sang .....	9
B. La protection contre l'apatridie.....	11
C. Le principe d'égalité .....	12
D. Le respect des droits fondamentaux.....	14
II. La répartition des compétences .....	16
1. Rappel historique .....	16
2. La portée de l'art. 38 Cst. ....	18
A. L'art. 38 al. 1 et 3 Cst. ....	18
B. L'art. 38 al. 2 Cst. ....	20
III. L'acquisition et la perte de la nationalité par l'effet de la loi .....	22
1. La filiation .....	22
2. L'adoption.....	24

3. L'enfant trouvé .....	25
4. La naissance à l'étranger .....	26
IV. L'acquisition et la perte de la nationalité par décision de l'autorité .....	28
1. La naturalisation ordinaire .....	28
A. Les conditions matérielles .....	29
a) L'intégration .....	29
aa) Le respect de la sécurité et de l'ordre publics .....	30
ab) Le respect des valeurs de la Cst. ....	32
ac) L'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit .....	33
ad) La participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation .....	35
ae) L'encouragement et le soutien de l'intégration du conjoint, du partenaire enregistré ou des enfants mineurs sur lesquels est exercée l'autorité parentale .....	36
af) Les critères supplémentaires .....	37
ag) La prise en compte de situations particulières .....	38
b) La familiarisation avec les conditions de vie en Suisse .....	39
c) L'absence de mise en danger de la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse .....	40
d) La prise en compte individualisée des conditions matérielles de naturalisation .....	41
B. Les conditions formelles .....	41
a) La durée de résidence .....	41
aa) Au niveau fédéral .....	42
ab) Au niveau cantonal .....	44
b) Le statut en Suisse .....	45
ba) Avant le dépôt de la demande de naturalisation .....	46

bb)	Lors du dépôt de la demande de naturalisation .....	46
bc)	Durant la procédure et lors du prononcé de la naturalisation .....	48
bd)	La marge de manœuvre résiduelle des cantons.....	48
c)	L'émolument de naturalisation .....	49
C.	La procédure .....	50
a)	Le respect des droits fondamentaux et des garanties de procédure.....	50
b)	L'octroi de l'autorisation fédérale .....	52
c)	La procédure cantonale.....	54
ca)	L'examen de l'aptitude à la naturalisation .....	54
cb)	La durée de la procédure .....	55
cc)	Le prononcé de la naturalisation .....	56
2.	La naturalisation facilitée .....	59
A.	Le champ d'application .....	60
a)	Le conjoint étranger d'un ressortissant suisse .....	60
aa)	En général.....	61
ab)	L'union conjugale .....	61
ac)	Le décès du conjoint suisse .....	63
ad)	La résidence en Suisse ou les liens étroits avec la Suisse .....	64
ae)	Les effets .....	65
b)	La nationalité suisse admise par erreur.....	65
c)	L'enfant apatride.....	66
d)	L'enfant d'une personne naturalisée ou ayant perdu la nationalité suisse.....	67
B.	Les conditions matérielles communes .....	69
C.	La procédure .....	70
3.	La réintégration.....	71
A.	Les conditions générales.....	71
B.	Les cas de réintégration .....	73
C.	La procédure et les effets.....	74

4. L'annulation de la naturalisation ou de la réintégration.....	75
A. Les conditions.....	75
a) En général.....	75
b) En matière de naturalisation facilitée du conjoint étranger d'un Suisse.....	77
c) La liberté d'appréciation de l'autorité.....	78
B. Les délais et la procédure.....	79
a) Les délais.....	79
b) La procédure d'annulation.....	79
C. Les effets.....	80
a) Les effets directs.....	80
b) Les effets indirects.....	82
c) Les effets généraux.....	82
5. La libération de la nationalité suisse.....	83
6. Le retrait de la nationalité suisse.....	85
V. Le contrôle judiciaire.....	87
1. Les décisions des autorités fédérales.....	87
2. Les décisions des autorités cantonales.....	88
A. Les voies de droit cantonales.....	89
B. Les voies de droit fédérales.....	90
<b>2<sup>e</sup> partie : La nLN, et après ?.....</b>	<b>93</b>
I. De la LN vers la nLN.....	93
1. La chronologie.....	93
2. Les objectifs de la nLN.....	95
A. En général.....	95
B. L'importance de l'intégration.....	96
C. Une réglementation plus stricte.....	97
D. La codification de la jurisprudence.....	98
E. Les conséquences sur le fédéralisme.....	99
3. Le droit transitoire.....	100
4. Les futures révisions de la nLN.....	101

II. L'acquisition de la nationalité par les étrangers nés ou élevés en Suisse .....	103
1. L'objectif .....	103
2. Les mesures prises et tentées .....	104
A. La naturalisation ordinaire .....	104
B. Les facilités de naturalisation .....	105
a) Les projets de 1983 et de 1993 .....	105
b) Les mesures prises par les cantons .....	106
C. La naturalisation « facilitée » et le droit du sol.....	107
3. L'objet n. 08.432.....	108
A. L'initiative parlementaire .....	108
B. Les projets de la commission.....	109
a) Le projet 1 .....	109
b) Le projet 2.....	110
C. L'accueil de l'objet n. 08.432 .....	111
<b>Bibliographie .....</b>	<b>113</b>
<b>Messages, rapports et avis.....</b>	<b>117</b>